



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-89339>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **24-89339**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-35069

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune Du Tampon

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21974022200019

Ville : LE TAMPON Cedex

Code postal : 97831

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 974

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES ET CONSOMMABLES POUR LES MACHINES DE L'ATELIER FER

Code CPV principal - Descripteur principal : 42950000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la Fourniture de pièces détachées et consommables pour les machines de l'atelier fer. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le montant estimatif est indicatif et correspond au montant maximum annuel

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Date d'attribution : 17/07/24 Marché n° : Vi2024.13 Soudogaz Sud, Zone Industrielle N 2, 97410 Saint-Pierre Montant Ht : 15 000,00 Euros Sous-traitance : non. Renseignements complémentaires : Le montant indiqué ci-dessus est un montant maximum annuel. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement par période annuelle sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/07/2024